Sexto 2 - Architecte

Description:
L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu’ils puissent être en mesure d’agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l’entremise d’un outil d’intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d’animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l’enfance, du Centre d’aide aux victimes d’actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l’Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d’intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d’intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: Karen Duguay
Date de la demande: 2021-06-11 21:18:32

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
Toujours compléter la grille d'évaluation d'incidents qui nous aidera à dresser le portrait de la situation et orienter nos interventions
Si c'est un acte impulsif et non-malveillant et que le jeune collabore, on confisque l'appareil électronique pour stopper la propagation, on informe le service de police qui s'occupera de remettre l'appareil au jeune et assurera les étapes de la sensibilisation
Si c'est un acte jugé malveillant, confisquer rapidement l'appareil pour stopper la propagation de photos, expliquer la procédure, ne pas questionner le jeune et contacter le service de police
si un jeune ne collabore pas, on contacte le service de police.
Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
Prendre le temps d'écouter la personne qui dénonce et rencontrer les personnes qui pourraient avoir été impliquées
Éviter de voir le contenu de l'appareil.

Dès qu'il y a sextage, le service de police est mis à contribution
le rôle de l'école est de dresser un portrait le plus clair possible de la situation à l'aide des grilles d'évaluation de l'incident et de confisquer rapidement les appareils électroniques afin de limiter rapidement la propagation de photos
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?
S'il y a malveillance, confisquer l'appareil et ne pas interroger l'auteur.
Référer un parent au service de police s'il nous demande notre aide.
Mais, je comprends très bien le principe